

« ACTION MAIRIE OUVERTE »

Favoriser la parole des concitoyens

Dans le cadre de cette action, la Commune de Saint Gervais sur Mare a décidé de recueillir toutes les doléances et les propositions écrites des citoyens le samedi 8 décembre 2018.

Elles doivent être déposées dans la boîte aux lettres de la mairie ou adressées par mail à mairie.stgervaismare@wanadoo.fr

Elles seront ensuite transmises à l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), lundi 10 décembre.



La municipalité